



Prise en charge biologique de votre personnel

Contexte

La **médecine du travail** est une spécialité médicale qui a pour but d'éviter toute altération ou dégradation de la santé des travailleurs, du fait de leur travail. Son objectif est multiple (**surveillance des conditions d'hygiène** sur le lieu de travail, **prévention des risques** liés à l'activité professionnelle et **suivi de l'état de santé** des travailleurs).

Le **médecin du travail** joue également un rôle de **conseiller** pour l'employeur et les employés.

Il intervient dans diverses situations (conditions de et rythmes de travail, protection et prévention des divers accidents, sensibilisation aux questions de santé, ...). Il est **responsable des différentes visites médicales du personnel** durant toute la durée de sa carrière (embauche, reprise après arrêt, visite périodique de suivi), qui comprend non seulement un examen médical complet, mais aussi des examens **complémentaires parmi lesquels les analyses biologiques**.

Nous vous proposons ainsi **une prise en charge biologique**, faisant partie du bilan complémentaire demandé lors des visites médicales, en particulier celles périodiques qui visent à s'assurer de la bonne santé au travail de votre personnel.

Ce **bilan** va permettre de faire le **point sur leur état de santé et de rechercher des affections transmissibles** de votre personnel en toute connaissance de cause et sérénité.

PRENEZ SOIN DE VOTRE PERSONNEL,

CAR IL VAUT MIEUX PRÉVENIR QUE GUÉRIR.

NOUS SOMMES À VOTRE SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER !

Analyses effectuées

Les analyses, qui seront effectuées, sont sous l'entière responsabilité du médecin référent de l'entreprise.

Conditions

La prise en charge biologique de votre personnel sera effectuée au sein de vos locaux, dès que l'effectif du personnel dépasse 10 personnes. Conformément aux recommandations en vigueur, nous vous garantissons le respect strict de la confidentialité de vos informations administratives et médicales.

Rendu des résultats

Les résultats seront transmis directement au médecin référent sous plis fermés. En cas d'effectif inférieur à 10 personnes, le rendu des résultats peut être numérique, via l'adresse du médecin référent uniquement.

Prix du bilan



Le coût de la prise en charge biologique est fonction du nombre d'analyses demandées et de l'effectif de votre personnel. Une remise est prévue pouvant aller jusqu'à **25%**.

Références:-Références :

Décret n° 0568/PR/MTE du 23 novembre 2015 portant attributions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité et de la Santé au Travail | Code du travail - Loi n°022/2021 du 19 novembre 2021 | <https://www.droit-afrique.com/uploads/Gabon-Code-2021-travail.pdf>

CERBA LANCET AFRICA GABON

Biologistes : Louis DEWEERDT / M-Catherine SEILHAN / Anita C.E. MBONGO-KAMA
Compte UGB 05/5621032300041 – NIF 795 452 C – Agrée Min. Santé N°00103 Agrée Min. Com N°146
Adresse : Bd de l'indépendance. Immeuble Concorde, (à côté du Casino Croisette). Libreville
© lcam@cerbalancetafrica.ga | ☎ (+241) 74 72 50 00 | 📠 66 77 00 57 | 📞 (+241) 11 72 50 50



Cerba Lancet
Africa